



Pouvoir adjudicateur : Réserve Nationale Naturelle Marine de La Réunion

MARCHE PUBLIC A PROCÉDURE ADAPTÉE,  
passé en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 et suivants  
du Code de la Commande Publique

**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES**

Objet :

**Suivi Visuel de différents Ecosystèmes de la Réserve Nationale Marine de la Réunion.**

**Date et heure limites de remise des offres :  
MARDI 24 janvier 2025 à 16 Heures**



<b>ARTICLE 1 : OBJET, PROCEDURE, FORME ET DUREE DU MARCHÉ PUBLIC</b> .....	4
1.1 Objet du marché public.....	4
1.2 Procédure de passation.....	4
1.3 Forme du marché public et allotissement.....	4
1.4 Durée du marché public et délais d'exécution.....	4
1.5 Compétences requises.....	4
Lot 1 : – Comparaison d'habitats marins en bon état et en mauvais état.....	5
Lot 2 : – Représentation visuelle des résultats de suivis sur les stations GCRMN RNMR.....	5
Lot 3 : – Recherches et archivages d'images historiques d'intérêt.....	6
Lot 4 : – Prise d'images comparatives pour visualiser et mettre en avant l'évolution de différents sites dans le temps.....	6
<b>ARTICLE 2 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ PUBLIC</b> .....	8
<b>ARTICLE 3 : CONTEXTE DES PRESTATIONS</b> .....	8
3.1 La Réserve Naturelle Marine de La Réunion (RNMR).....	9
4.1 Objectifs de la mission.....	11
Lot 1 : – Comparaison d'habitats marins en bon état et en mauvais état.....	11
Lot 2 : – Représentation visuelle des résultats de suivis sur les stations GCRMN RNMR.....	11
Lot 3 : – Recherches et archivages d'images historiques d'intérêt.....	11
Lot 4 : – Prise d'images comparatives pour visualiser et mettre en avant l'évolution de différents sites dans le temps.....	11
4.2 Contenu et phasage de la mission.....	11
Lot 1 : – Comparaison d'habitats marins en bon état et en mauvais état.....	12
Phase 1 – Préparatoire, centralisation et mobilisation de l'information.....	12
Phase 2 – Réalisation du terrain.....	12
Phase 3 – Restitutions.....	12
Sous-phase 3.1 : rédaction de rapports et supports....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Sous-phase 3.2 : transmission des bases de données, cartes et productions visuelles numérisées.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Lot 2 : – Représentation visuelle des résultats de suivis sur les stations GCRMN RNMR.....	13
Phase 1 – Préparatoire, centralisation et mobilisation de l'information.....	13
Phase 2 – Réalisation du terrain.....	13
Phase 3 – Restitutions.....	13
Sous-phase 3.1 : rédaction de rapports et supports.....	13
Sous-phase 3.2 : transmission des bases de données, cartes et productions visuelles numérisées.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Lot 3 : – Recherches et archivages d'images historiques d'intérêt.....	14
Phase 1 – Enquête.....	14
Phase 2 – Conversion.....	14
Phase 3 – Restitutions.....	14
Sous-phase 3.1 : rédaction de rapports et supports.....	14
Sous-phase 3.2 : transmission des bases de données, cartes et productions visuelles numérisées.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

Lot 4 : – Prise d’images comparatives pour visualiser et mettre en avant l’évolution de différents sites dans le temps .....	15
Phase 1 – Préparatoire, centralisation et mobilisation de l’information .....	15
Phase 2 – Réalisation du terrain .....	15
Phase 3 – Restitutions .....	15
Sous-phase 3.1 : rédaction de rapports et supports ....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Sous-phase 3.2 : transmission des bases de données, cartes et productions visuelles numérisées .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>ARTICLE 5 : MODALITES D’EXECUTION</b> .....	16
5.1. Données mises à disposition .....	16
5.2 Gouvernance .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
5.3 Livrables .....	16
Lot 1 : – Comparaison d’habitats marins en bon état et en mauvais état .....	16
Lot 2 : – Représentation visuelle des résultats de suivis sur les stations GCRMN RNMR.....	17
Lot 3 : – Recherches et archivages d’images historiques d’intérêt.....	18
Lot 4 : – Prise d’images comparatives pour visualiser et mettre en avant l’évolution de différents sites dans le temps .....	19
5.4 Calendrier prévisionnel de la mission .....	19
Lot 1 : – Comparaison d’habitats marins en bon état et en mauvais état .....	19
Lot 2 : – Représentation visuelle des résultats de suivis sur les stations GCRMN RNMR.....	20
Lot 3 : – Recherches et archivages d’images historiques d’intérêt.....	20
Lot 4 : – Prise d’images comparatives pour visualiser et mettre en avant l’évolution de différents sites dans le temps .....	20
5.5 Cession des droits de propriété intellectuelle .....	21
<b>ARTICLE 6 : PRIX DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT</b> .....	21
6.1 Contenu des prix: .....	21
6.2.1 Prix forfaitaires .....	21
6.2.2 Prix fermes et non actualisables.....	21
<b>ARTICLE 7 : MODALITÉS DE FACTURATION ET DE RÈGLEMENT</b> .....	21
7.1 Dispositions générales.....	21
7.2 Formalités de facturation .....	22
7.3 Clauses de financement .....	22
7.3.1 Avance.....	22
7.3.2 Cession et nantissement de créances.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>ARTICLE 8 : PÉNALITÉS</b> .....	23
<b>ARTICLE 9 : ASSURANCES</b> .....	23
<b>ARTICLE 10 : APPLICATION DE L’ARTICLE D.8222-5 DU CODE DU TRAVAIL</b> .....	23
<b>ARTICLE 11 : RÉSILIATION DU MARCHÉ PUBLIC</b> .....	24
11.1 Résiliation aux torts du titulaire .....	24
11.2 Résiliation pour motif d’intérêt général.....	24
<b>ARTICLE 12 : RÈGLEMENT DES LITIGES</b> .....	24
<b>ANNEXE 1 :</b> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>ANNEXE 2 : Liste des structures à interroger dans le cadre de la conduite de l’évaluation</b> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

# ARTICLE 1 : OBJET, PROCEDURE, FORME ET DUREE DU MARCHÉ PUBLIC

## **1.1 Objet du marché public**

La présente consultation vise à sélectionner un/des prestataires en charge de la réalisation de suivi visuel des écosystèmes de la Réserve naturelle marine de La Réunion dans le cadre de la mise en œuvre du projet VUE sur l'année 2025 et 2026.

Le siège de la Réserve Naturelle Marine de la Réunion est situé au 39 rue du Lagon, Lot. Dayot 1, 97434 La Saline les Bains.

Il est représenté par Madame Isabelle JURQUET, directrice et représentante du pouvoir adjudicateur.

## **1.2 Procédure de passation**

Le marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-5 du Code de la Commande Publique.

## **1.3 Forme du marché public et allotissement**

Dans le respect des dispositions des articles L. 2113-10 et L. 2113-11 du code de la commande publique, le présent marché se compose d'allotissement avec proposition de prestations distinctes.

- Lot n°1 – Comparaison d'habitats marins en bon état et en mauvais état
- Lot n°2 – Représentation visuelle des résultats de suivis sur les stations GCRMN RNMR :
- Lot n°3 – Recherches et archivages d'images historiques d'intérêt
- Lot n°4 – Prise d'images comparatives pour visualiser et mettre en avant l'évolution de différents sites dans le temps

## **1.4 Durée du marché public et délais d'exécution**

La durée du marché est de 21 mois à compter de la date de notification.

Il est précisé que cette durée est réduite à 7 mois pour le lot 3 afin de permettre la bonne réalisation du lot 4 qui en dépend.

Il est précisé qu'une réunion de lancement des prestations sera organisée par le GIP RNMR en février 2025. Une réunion sera également organisée pour clôturer les prestations en novembre 2026. Ces dates sont des dates prévisionnelles et pourront être modifiées.

## **1.5 Compétences requises**

Les compétences seront jugées sur la base des CV (capacités professionnelles, références et expérience dans le domaine du marché) des membres de l'équipe proposée.

Dans le cas où le prestataire ne bénéficie pas d'une expérience et d'une implantation suffisantes à la Réunion pour conduire efficacement les investigations et analyses

nécessaires, il est vivement recommandé de faire appel à un partenaire local maîtrisant les spécificités du territoire de La Réunion.

### **Lot 1 : – Comparaison d’habitats marins en bon et mauvais état**

L’intervention implique la nomination par le prestataire d’un chef de projet présent sur toute la durée de la prestation.

Le chef de projet est entouré d’une équipe où les compétences suivantes sont souhaitables :

- Connaissance du GIP Réserve nationale marine de La Réunion (RNMR) et de son fonctionnement global
- Connaissance des spécificités sociales, culturelles, environnementales, paysagères et économiques de la réserve naturelle marine de La Réunion,
- Très bonne connaissance des écosystème récifaux et associés de la réserve naturelle marine de La Réunion, ainsi que des habitats marins,
- Expertise en réalisation d’images sous-marines de bonne qualité, en plongée bouteille et en PMT
- Expertise en montage vidéo et traitement d’images
- Connaissance en création et gestion de bases de données adaptées à la demande
- Capacité rédactionnelle à la fois technique (documents types fiches habitats, protocoles, rapports, comptes rendus) et de vulgarisation (note de synthèse)
- Bonne gestion de Système d’Information Géographique (SIG), notamment de création de projets cartographiques et de référencement des données utilisées.

### **Lot 2 : – Représentation visuelle des résultats de suivis sur les stations GCRMN RNMR**

L’intervention implique la nomination par le prestataire d’un chef de projet présent sur toute la durée de la prestation.

Le chef de projet est entouré d’une équipe où les compétences suivantes sont souhaitables :

- Bonne connaissance de la réserve naturelle marine de La Réunion et de son fonctionnement global
- Connaissance des spécificités sociales, culturelles, environnementales, paysagères et économiques de la réserve naturelle marine de La Réunion,
- Bonne connaissance des écosystème récifaux et associés de la réserve naturelle marine de La Réunion, ainsi que des habitats marins,
- Expertise en réalisation d’images sous-marines de bonne qualité, en plongée bouteille et en PMT
- Expertise en montage vidéo et traitement d’images
- Connaissance en création et gestion de bases de données adaptées à la demande
- Capacité rédactionnelle à la fois technique (documents types fiches stations, protocoles, rapports, comptes rendus) et de vulgarisation (note de synthèse)
- Bonne gestion de Système d’Information Géographique (SIG), notamment de création de projets cartographiques et de référencement des données utilisées
- Bonne connaissance de réalisation de suivi GCRMN RNMR (protocole et méthodologie)
- Connaissance de l’architecture et du fonctionnement de BDRécif

### **Lot 3 : – Recherches et archivages d’images historiques d’intérêt**

L’intervention implique la nomination par le prestataire d’un chef de projet présent sur toute la durée de la prestation.

Le chef de projet est entouré d’une équipe où les compétences suivantes sont souhaitables :

- Bonne connaissance de la réserve naturelle marine de La Réunion et de son fonctionnement global
- Connaissance des spécificités sociales, culturelles, environnementales, paysagères et économiques de la réserve naturelle marine de La Réunion,
- Connaissance des acteurs en lien avec le fonctionnement du GIP RNMR
- Bonne connaissance des écosystème récifaux et associés de la réserve naturelle et des habitats marins
- Expertise en montage vidéo, traitement d’images (recolorisation...) et technique d’amélioration de la qualité d’images historiques
- Capacité à transformer des documents d’archives en supports numériques photo et vidéo (type jpeg et MP4)
- Création et gestion de bases de données adaptées à la demande (type photothèque)
- Capacité rédactionnelle à la fois technique (documents types fiches stations, protocoles, rapports, comptes rendus) et de vulgarisation (note de synthèse)
- Bonne gestion de Système d’Information Géographique (SIG), notamment de création de projets cartographiques et de référencement des données utilisées
- Expérience dans la recherche de documents d’archive auprès de publics variés (gestionnaire aire marine, chercheur, particulier, collectivités, archives départementales...)

### **Lot 4 : – Prise d’images comparatives pour visualiser et mettre en avant l’évolution de différents sites dans le temps**

L’intervention implique la nomination par le prestataire d’un chef de projet présent sur toute la durée de la prestation.

Le chef de projet est entouré d’une équipe où les compétences suivantes sont souhaitables :

- Bonne connaissance de la réserve naturelle marine de La Réunion et de son fonctionnement global
- Connaissance des spécificités sociales, culturelles, environnementales, paysagères et économiques de la réserve naturelle marine de La Réunion,
- Connaissance des acteurs en lien avec le fonctionnement du GIP RNMR
- Bonne connaissance des écosystème récifaux et associés de la réserve naturelle et des habitats marins, de leurs fonctionnements, des pressions/impacts...
- Bonne connaissance des critères d’analyse de l’évolution des milieux
- Expertise en réalisation d’images sous-marines de bonne qualité, en plongée bouteille et en PMT notamment dans le cadre d’une démarche type observatoire paysager
- Expertise en montage vidéo et traitement d’images
- Connaissance en création et gestion de bases de données adaptées à la demande
- Capacité rédactionnelle à la fois technique (documents types fiches stations, protocoles, rapports, comptes rendus) et de vulgarisation (note de synthèse)

- Bonne gestion de Système d'Information Géographique (SIG), notamment de création de projets cartographiques et de référencement des données utilisées

## ARTICLE 2 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ PUBLIC

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG PI les pièces contractuelles du marché, énumérées ci-après par ordre décroissant de priorité, sont :

1. L'acte d'engagement signé par le titulaire et ses annexes éventuelles, y compris son annexe financière, dont l'exemplaire original conservé dans les archives de la Réserve Naturelle Marine de La Réunion fait seule foi ;
2. Le présent cahier des clauses particulières (CCP) et ses annexes, dont l'exemplaire original conservé dans les archives de la Réserve Marine de La Réunion fait seule foi ;
3. Le Cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG PI) approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 (téléchargeable sur site gouvernemental)
4. Le mémoire technique du titulaire.

Tous les documents faisant partie du contrat sont considérés comme étant cohérents entre eux et complémentaires. Ce contrat doit être considéré comme étant un tout. En cas de différences, de contradictions ou ambiguïtés dans les stipulations des différents documents contractuels, le titulaire notifie au GIP RNMR ces différences ou contradictions. Les Parties se réunissent pour statuer sur l'interprétation à retenir.

## ARTICLE 3 : CONTEXTE DES PRESTATIONS

Le présent marché a pour objet de suivre visuellement des espaces en y intégrant une réflexion/analyse, soit :

- sur la comparaison d'un même habitat en bon état de conservation et en mauvais état de conservation,
- sur de la mise en images de résultats de suivis scientifiques,
- sur la recherche d'images historiques,
- sur l'évolution temporelle de certains sites.

Les objectifs sont :

- d'avoir des supports de communications et de sensibilisation des décideurs et du grand public sur ces thématiques
- et de définir des méthodes et démarches nécessaires à la bonne réalisation de ces supports afin de pouvoir les reproduire ultérieurement.

Les prestations doivent permettre de réaliser différents livrables dont notamment :

- des supports visuels correctement archivés
- des protocoles d'acquisition de support visuels,
- une bancarisation géoréférencée de l'ensemble des données collectées
- ...

La liste des livrables attendues est précisée au 5.4 du présent CCP.

**La prestation vise, in fine, à fournir à l'Etablissement GIP RNMR des éléments visuels explicites pour communiquer efficacement auprès du grand public et des décideurs.**



### **3.1 La Réserve Naturelle Marine de La Réunion (RNMR)**

#### 1) description

La RNMR a été créée en 2007. Avec une surface de 35 km<sup>2</sup>, elle couvre un linéaire côtier d'environ 40 km, dont 20 km de barrières coralliennes. Elle s'étend du rivage jusqu'à une distance d'un kilomètre en moyenne vers le large.

- Un territoire : les côtes ouest et sud-ouest de La Réunion.
- Une structure de gestion : un Groupement d'Intérêt Public composé de l'État, de la Région, du Département, du TCO, des communes de Saint Paul, Saint Leu et Trois Bassins.
- Une équipe de 13 personnes permanentes au service du territoire et de ses usagers pour valoriser le patrimoine naturel marin en conciliant environnement et développement local.

La mission du GIP-RNMR est donc de gérer le patrimoine naturel de la réserve (récifs coralliens et écosystèmes associés) en conciliant environnement et développement local.

Les quatre objectifs à long terme inscrits dans son plan de gestion sont :

- Garantir le bon état de conservation des récifs coralliens et des espèces associées,
- Garantir le bon état de conservation des autres écosystèmes marins (herbiers, substrats meubles et basaltiques),
- Favoriser la conservation des populations des espèces emblématiques,
- Garantir des conditions du milieu favorables au maintien voire à l'amélioration du bon état de conservation des récifs coralliens et écosystèmes associés.

Des facteurs clés de réussite vont conditionner le succès de la conservation de ces enjeux :

- « renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNMR »,
- « garantir un fonctionnement optimal de la RNMR pour la gestion du patrimoine marin »,
- « actualiser et approfondir les connaissances sur le patrimoine naturel marin en gestion ».

Site internet : <http://www.reservemarinereunion.fr/>

#### 2) état de santé des récifs coralliens et milieux associés

Plusieurs suivis sont mis en place dans le périmètre de la RNMR : suivi « effet réserve » initié en 2006, Directive Cadre sur l'Eau (DCE) initiée en 2015, suivi type GCRMN de la RNMR initié en 1998... Ces suivis montrent que l'état de santé global des récifs coralliens se dégrade, avec un déclin majeur des coraux et un déséquilibre des communautés ichtyologiques à La Réunion.

En 2022, la liste rouge des espèces menacées des poissons récifaux de la Réunion identifie 7 espèces classées en danger critique, 5 en danger et 24 comme vulnérables.

La situation environnementale des récifs de l'Ouest de La Réunion est donc sans précédent et extrêmement préoccupante.

Les pressions responsables de ce déclin sont multiples et agissent de manière synergique :

- les pressions globales naturelles comme les cyclones, dépressions, ou associées au changement climatique (cf. épisodes de blanchissement corallien), sur lesquelles il est localement difficile d'agir ;

- les pressions locales d'origines anthropiques, notamment celles provenant des bassins versants (apports chroniques ou massifs de nutriments, coulées de boues, polluants chimiques, eaux pluviales ...), et celles agissant directement sur le milieu marin au niveau de la Réserve (pêche, piétinement des coraux, ...).

Plus que jamais, des actions d'envergure doivent être mises en œuvre rapidement pour infléchir cette tendance à la dégradation de l'état de santé des récifs coralliens. Pour cela, il est nécessaire de transmettre ces résultats de manière simple et ce, en particulier aux décideurs et au grand public, afin qu'ils puissent prendre conscience de la situation et de l'urgence à intervenir.

Il est difficile de transmettre de manière sensible ces résultats aux décideurs et au grand public. Nous communiquons avec des mots, des chiffres, des indicateurs. Nous présentons les conséquences de la dégradation de ces milieux. Ces éléments restent abstraits pour un grand nombre de personnes

Par ailleurs, les experts réalisant les suivis et constituant donc les témoins visuels de ce que furent ces milieux et de ce qu'ils sont aujourd'hui ne sont pas éternels. Ils gardent avec eux une sensibilité particulière qu'ils acquièrent sur le terrain qu'ils côtoient régulièrement.

Dans ce contexte, il apparaît important pour le GIP-RNMR de réaliser et d'utiliser des images photographiques et vidéographiques des récifs coralliens afin d'illustrer les résultats des suivis menés, et de garder en mémoire des images des récifs. Ils pourront ainsi être mieux compris et les parties prenantes pourront se les approprier plus facilement. Des photographies d'un écosystème corallien sont en effet plus parlantes pour un néophyte que des indicateurs ou des métriques. Ces images doivent permettre de répondre visuellement aux questions :

- qu'est-ce qu'un récif en bonne santé ?
- qu'est-ce qu'un récif dégradé ?

## **ARTICLE 4 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES**

### **4.1 Objectifs de la mission**

#### **Lot 1 : – Comparaison d’habitats marins en bon état et en mauvais état**

Ce lot vise à réaliser des nouvelles images de manière à obtenir une banque de données visuelles (photos et vidéos) d’une sélection d’habitats marins (entre 10 et 15) de la RNMR. Ces supports visuels seront géolocalisés et positionnés sur une carte type SIG. Un protocole permettra de reproduire la méthode pour réaliser ces relevés. Dans la mesure du possible, les habitats identifiés seront photographiés et filmés “en bonne santé” vs “dégradés”. Des fiches descriptives avec comparaison de ces deux états seront rédigées et constitueront un support de communication.

#### **Lot 2 : – Représentation visuelle des résultats de suivis sur les stations GCRMN RNMR**

Ce lot vise à réaliser des nouvelles images de manière à obtenir une banque de données visuelles (photos et vidéos) de certaines stations de suivis actuels, afin de lier des images aux indicateurs, métriques. C’est le cas par exemple des stations de suivi GCRMN RNMR, DCE ou encore du suivi « Effet Réserve ». Ces 3 types de suivis sont basés sur une évaluation visuelle réalisée in situ par des experts sur l’ichtyofaune (poissons) et le benthos (coraux) à minima. Dans le cadre de ce projet, nous nous concentrerons plus précisément sur les stations GCRMN RNMR. Elles sont au nombre de 14 (7 en pente externe et 7 en platier) et sont suivies depuis 1998. Elles constituent des stations sentinelles réparties sur les différentes unités récifales de l’île. Des fiches stations permettront de lier les résultats issus des suivis aux images réalisées in situ.

#### **Lot 3 : – Recherches et archivages d’images historiques d’intérêt**

Ce lot vise à rechercher des photographies, films, diapositives et autres supports potentiels représentant des zones d’intérêt de manière à obtenir une banque de données visuelles. Ces informations seront centralisées et numérisées sous un format accessible. Ces supports numérisés seront sauvegardés à minima sur des disques durs. Une base de données associée sera créée, permettant de lier à chaque support numérisé les informations correspondantes qui auront pu être récoltées (date, propriétaire, localisation, description succincte, titre ...)

#### **Lot 4 : – Prise d’images comparatives pour visualiser et mettre en avant l’évolution de différents sites dans le temps**

Ce lot vise à réaliser des comparaisons de photographies des récifs, écosystèmes associés et dans la mesure du possible, des conséquences de leurs dégradation. Il sera donc attendu de retourner sur certains des sites identifiés sur les images historiques (Lot 3) pour les photographier aujourd’hui et pouvoir discuter, communiquer et sensibiliser sur leur évolution. Ces images seront positionnées sur cartes SIG et bancarisés, en vue d’être potentiellement revisités de manière précise dans le futur. Des fiches stations permettront de présenter les photos “avant” vs “après” avec un descriptif des évolutions observées.

### **4.2 Contenu et phasage de la mission**

Pour chaque lot, la prestation est organisée en trois phases pour lesquelles le travail se déroule conformément à la note méthodologique et au calendrier du prestataire remis dans

son offre. L'attention du prestataire est attirée sur le calendrier dont il dispose pour mener à bien cette évaluation.

## **Lot 1 : – Comparaison d'habitats marins en bon état et en mauvais état**

### ***Phase 1 – Préparatoire, centralisation et mobilisation de l'information***

Le prestataire débutera sa mission par une phase de centralisation des informations qui lui sont nécessaires :

- Cartographie des habitats
- Base ou information qui pourront lui être utile afin de cibler au mieux les habitats...

Le prestataire va ensuite mobiliser l'information existante (analyse des données mises à disposition du prestataire, collecte des informations disponibles ...) pour établir le protocole de suivi complet. Il comprendra entre autres les sites identifiés, la méthode d'échantillonnage de l'image, le chronogramme, les facteurs limitants, les solutions de repli. Il devra permettre une reproductibilité de la méthode déployée à lui seul, et donc contenir l'ensemble des références et éléments nécessaire. Les limites de la méthode seront précisées.

**Le prestataire présentera, dans son offre, les outils, les méthodes de suivi, le traitement de la donnée qu'il compte mobiliser pour conduire la prestation.**

Le prestataire prévoit, à l'issue de cette première phase un temps d'échange avec le porteur de projet pour un état des lieux et valider ensemble la suite à tenir. Cet échange peut être réalisé en visioconférence ou en présentiel

La phase préparatoire se clôture avec le compte rendu de cette réunion, et le protocole prévu mi-mars 2025.

### ***Phase 2 – Réalisation du terrain***

La deuxième phase est consacrée au terrain et au traitement des images  
Ce travail sera réalisé selon le protocole établi.

**Le prestataire précisera dans son offre :**

- la/les méthode(s) d'acquisition des images sous-marines,
- la façon dont il compte travailler pour aboutir à l'élaboration de supports numériques de hautes qualités et facilement accessibles.

**Si le prestataire propose plusieurs méthodes, il devra les détailler séparément afin de permettre au GIP RNMR de se positionner en fonction de ses attentes et des moyens financiers disponibles.**

Le prestataire peut illustrer son offre par des exemples de supports qu'il aura déjà créés dans le cadre d'autres projets.

### ***Phase 3 – Restitutions***

Le prestataire proposera une réunion de restitution de ses résultats. L'ensemble des livrables devra être transmis au plus tard 15 jours avant la date de cette réunion. Il pourra être demandé de faire des modifications aux livrables suites à la réunion de restitution qui se tiendra au plus tard le **16 novembre 2026 afin de pouvoir réaliser d'éventuelles modifications sur les livrables.**

**L'ensemble de ces éléments sous un format final et définitif seront impérativement remis avant le 1er décembre 2026.**

## **Lot 2 : – Représentation visuelle des résultats de suivis sur les stations GCRMN RNMR**

### ***Phase 1 – Préparatoire, centralisation et mobilisation de l'information***

Le prestataire débutera sa mission par une phase de centralisation des informations qui lui sont nécessaires :

- Cartographie des stations
- Base ou information qui pourront lui être utile afin de cibler au mieux les habitats.

Le prestataire va ensuite mobiliser l'information existante (analyse des données mises à disposition du prestataire, collecte des informations disponibles ...) pour établir le protocole de suivi complet. Il comprendra entre autres le choix des sites identifiés, la méthode d'échantillonnage de l'image, le chronogramme, les facteurs limitants, les solutions de repli. Il devra permettre une reproductibilité de la méthode déployée à lui seul, et donc contenir l'ensemble des références et éléments nécessaire. Les limites de la méthode y seront précisées.

Le prestataire prévoit, à l'issue de cette première phase un temps d'échange avec le GIP RNMR : le prestataire présente l'état des lieux et le GIP RNMR valide la proposition méthodologique avant mise en œuvre. Cet échange peut être réalisé en visioconférence ou en présentiel.

La sous-phase préparatoire se clôture par la transmission du compte rendu de cette réunion et la validation du protocole prévu (mi-mars 2025).

### ***Phase 2 – Réalisation du terrain***

La deuxième phase est consacrée au terrain et au traitement des images  
Ce travail sera réalisé selon le protocole établi.

**Le prestataire précisera dans son offre :**

- la/les méthode(s) d'acquisition des images sous-marines,
- la façon dont il compte travailler pour aboutir à l'élaboration de supports numériques de hautes qualités et facilement accessibles.

**Si le prestataire propose plusieurs méthodes, il devra les détailler séparément afin de permettre au porteur de projet de se positionner en fonction de ses attentes et des moyens financiers disponibles.**

Le prestataire peut illustrer son offre par des exemples de supports qu'il aura déjà créés dans le cadre d'autres projets.

### ***Phase 3 – Restitutions***

Le prestataire proposera une réunion de restitution de ses résultats. L'ensemble des livrables devra être transmis au plus tard 15 jours avant la date de cette réunion. Il pourra être demandé de faire des modifications aux livrables suites à la réunion de restitution qui se tiendra au plus tard le **16 novembre 2026 afin de pouvoir réaliser d'éventuelles modifications sur les livrables.**

**L'ensemble de ces éléments sous un format final et définitif seront impérativement remis avant le 1er décembre 2026.**

## **Lot 3 : – Recherches et archivages d’images historiques d’intérêt**

### ***Phase 1 – Recherche d’archives***

Le prestataire débutera sa mission par une phase d’identification des personnes et structures susceptibles de posséder des images historiques.

Les éléments seront centralisés dans une base de données.

Une phase de contact et mise en relation permettra de confirmer si ces supports existent, leur volume, et s’ils sont disponibles.

Le prestataire prévoit, à l’issue de cette première phase un temps d’échange avec le GIP RNMR: le prestataire présente l’état des lieux et le GIP RNMR valide la proposition méthodologique avant mise en œuvre.

Si les archives trouvées constituent un volume trop important, seule une partie sera numérisée : le choix final des archives à numériser est validé par le GIP RNMR.

La prestation sollicitée prévoit une dizaine de jours de recherche d’archivage. L’objectif est d’identifier un maximum de photos et vidéos à bancariser (description du visuel, propriétaire, date, localisation...). Le prestataire proposera au GIP RNMR 200 supports visuels à minima (photo de façon prioritaire avec métadonnées associées) : ces images feront l’objet d’une sélection validée par le groupement et 50 supports visuels seront analysés plus précisément (caractérisation, localisation et traitement de l’image).

Le prestataire s’assurera d’obtenir les autorisations d’utilisation et de reproduction des photos et visuels par leur propriétaire.

Ces 50 photos seront utilisées pour le lot 4.

La sous-phase préparatoire se clôture avec la transmission du compte rendu de cette réunion et la transmission de la base de données réalisée durant la recherche d’archives (fin avril 2025).

### ***Phase 2 – Conversion***

La deuxième phase est consacrée à la récupération et conversion des supports d’intérêts identifiés.

### ***Phase 3 – Restitutions***

Le prestataire proposera une réunion de restitution de ses résultats. L’ensemble des livrables devra être transmis au plus tard 15 jours avant la date de cette réunion. Il pourra être demandé de faire des modifications aux livrables suites à la réunion de restitution.

L’ensemble des supports visuels numérisés ou une partie si le volume est conséquent devra être accompagné d’une base de métadonnées permettant d’identifier à minima et quand cela est possible l’auteur de l’image, la localisation de l’image afin de garder une traçabilité mais aussi de permettre la bonne réalisation du lot 4.

**La mission se clôture le 15 juillet 2025 afin de pouvoir réaliser d’éventuelles modifications sur les livrables.**

**L’ensemble de ces éléments sous un format final et définitif seront impérativement remis avant le 31 juillet 2025.**

## **Lot 4 : – Prise d’images comparatives pour visualiser et mettre en avant l’évolution de différents sites dans le temps**

### ***Phase 1 – Préparatoire, centralisation et mobilisation de l’information***

Le prestataire débutera sa mission par une phase de centralisation des informations qui lui sont nécessaires :

- Cartographie des images historiques
- Images historiques centralisées
- Cartographie des habitats
- Base ou information qui pourront lui être utile afin de cibler au mieux les sites d’intérêt à capturer de nouveau.

Le prestataire va ensuite mobiliser l’information existante (analyse des données mises à disposition du prestataire, collecte des informations disponibles ...) pour établir le protocole de suivi complet. Il comprendra entre autres les sites identifiés, la méthode d’échantillonnage de l’image, le chronogramme, les facteurs limitants, les solutions de repli. Il devra permettre une reproductibilité de la méthode déployée à lui seul, et donc contenir l’ensemble des références et éléments nécessaire. Les limites de la méthode y seront précisées.

Le prestataire prévoit, à l’issue de cette première phase un temps d’échange avec le GIP RNMR : le prestataire présente l’état des lieux et le GIP RNMR valide la proposition méthodologique avant mise en œuvre. Cet échange peut être réalisé en visioconférence ou en présentiel

Cette phase se clôture avec la transmission du compte rendu de cette réunion, et la validation du protocole (mi-mars 2025.)

### ***Phase 2 – Réalisation du terrain***

La deuxième phase est consacrée au terrain et au traitement des images.

Ce travail sera réalisé selon le protocole établi. Le prestataire doit prévoir à minima 4 journées de terrain pour la pente externe. Il est attendu une centaine de photo du platier et de la pente externe.

**Le prestataire précisera dans son offre :**

**-la/les méthode(s) d’acquisition des images sous-marines,  
-la façon dont il compte travailler pour aboutir à l’élaboration de supports numériques de hautes qualités et facilement accessibles.**

**Si le prestataire propose plusieurs méthodes, il devra les détailler séparément afin de permettre au porteur de projet de se positionner en fonction de ses attentes et des moyens financiers disponibles.**

Le prestataire peut illustrer son offre par des exemples de supports qu’il aura déjà créés dans le cadre d’autres projets.

### ***Phase 3 – Restitutions***

**La mission se clôture le 16 novembre 2026 afin de pouvoir réaliser d’éventuelles modifications sur les livrables.**

**L’ensemble de ces éléments sous un format final et définitif seront impérativement remis avant le 1er décembre 2026.**

## ARTICLE 5 : MODALITES D'EXECUTION

### 5.1. Données mises à disposition

Au lancement de la prestation, le GIP RNMR transmettra à minima :

- Les protocoles GCRMN,
- Une extraction des données de BDRécif correspondant à la prestation,
- La liste et la localisation des stations GCRMN,
- La cartographie des habitats,
- Le plan de gestion 2021-2030,
- Les rapports nécessaires à la bonne réalisation de la prestation,
- Les coordonnées des agents du groupement à contacter en fonction des sujets à traiter.

Cette liste n'est pas exhaustive.

### 5.2. Comité de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place pour le suivi de cette prestation. Il est composé à minima de représentants du GIP RNMR (agents, membres du CS...) et de partenaires (DEAL, DMSOI, Région, Département, OFB...).

Il a pour rôle de valider les protocoles et de participer aux prises de décision permettant la bonne atteinte des objectifs du projet VUE.

### 5.3. Référents techniques et administratifs

Le suivi de la réalisation de la prestation est assuré par le GIP RNMR. La référente technique est Mme Tévamie RUNGASSAMY.

### 5.4 Livrables

**Le projet étant réalisé grâce à un financement du Fonds Vert, l'ensemble des livrables et supports réalisés dans le cadre de la présente prestation devra y faire référence. Les logos du GIP RNMR, du Fonds Vert, de la Préfecture de La Réunion et de l'Union Européenne seront transmis aux prestataires.**

#### **Lot 1 : – Comparaison d'habitats marins en bon état et en mauvais état**

Le prestataire devra produire et remettre à la RNMR les éléments suivants :

Phase 1 : Préparatoire, centralisation et mobilisation de l'information	Un protocole détaillé, permettant de reproduire les méthodes du travail réalisé
Phase 2 : Réalisation du terrain	Une série de vidéo avec montage pour permettre de visualiser l'habitat en bonne santé et l'habitat dégradé sur au moins 10 habitats, soit 20 vidéos (durée < 2 minutes) Les informations générales (date, heure, localisation du site, transect, description de l'habitat...), seront insérés de manière



	lisible directement sur la vidéo
Phase 3 : Restitutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les supports visuels (photos et vidéos) réalisés correctement classés et nommés dans des dossiers accessibles depuis un ordinateur (objectif : récupération facile des documents).</li> <li>- Une base de données associée permettant de retrouver les fichiers et récupérer les données correspondant à chaque support centralisé (exemple : date, localisation, description succincte, auteur...)</li> <li>- Les couches SIG avec localisation des supports visuels récupérés et/ou réalisés ainsi que les métadonnées associées.</li> <li>- Un rapport présentant entre autres, les objectifs du projet, les étapes de sa réalisation, les difficultés rencontrées, les résultats obtenus et une synthèse d'une page</li> <li>- Une série de fiches descriptives de différents habitats et leur illustrations "dégradées" / "en bonne santé".</li> </ul>

Une version provisoire des livrables sera envoyée par le prestataire à la responsable du pôle patrimoine naturelle de la RNMR au moins 15 jours avant les réunions de restitutions prévues.

Les documents seront à rendre en format .pdf ainsi qu'en format modifiable compatible avec la suite libre office.

Les photos seront transmises sous format .jpeg ou équivalent.

Les vidéos seront transmises sous format MP4 ou équivalent.

## **Lot 2 : – Représentation visuelle des résultats de suivis sur les stations GCRMN RNMR**

Le prestataire devra produire et remettre à la RNMR les éléments suivants :

Phase 1 : Préparatoire, centralisation et mobilisation de l'information	Un protocole, permettant de reproduire les méthodes du travail réalisé.
Phase 2 : Réalisation du terrain	<p>Une série de vidéo avec montage pour permettre de visualiser les stations et leurs informations associées, soit 14 vidéos (durée &lt; 2 minutes)</p> <p>Les informations générales (date, heure, localisation du site, transect, description de l'habitat...), seront insérés de manière lisible directement sur la vidéo</p>
Phase 3 : Restitutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les supports visuels (photos et vidéos) réalisés, correctement classés et nommés dans des dossiers accessibles depuis un ordinateur (objectif : récupération facile des documents).</li> <li>- Une base de données associée permettant de retrouver les fichiers et récupérer les données correspondant à chaque support centralisé (exemple : date, localisation, description succincte, auteur...)</li> <li>- Les couches SIG avec localisation des supports visuels récupérés et/ou réalisés ainsi que les métadonnées associées.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un rapport présentant entre autres, les objectifs du projet, les étapes de sa réalisation, les difficultés rencontrées, les résultats obtenus et une synthèse d'une page.</li> <li>- Une série de fiches mettant en lien les images et les résultats du suivi GCRMN.</li> </ul>
--	--

Une version provisoire des livrables sera envoyée par le prestataire à la responsable du pôle patrimoine naturelle de la RNMR au moins 15 jours avant les réunions de restitutions prévues.

Les documents seront à rendre en format .pdf ainsi qu'en format modifiable compatible avec la suite libre office.

Les photos seront transmises sous format .jpeg ou équivalent.

Les vidéos seront transmises sous format MP4 ou équivalent.

### **Lot 3 : – Recherches et archivages d'images historiques d'intérêt**

Le prestataire devra produire et remettre à la RNMR les éléments suivants:

Phase 1 – Enquête	Un protocole, permettant de reproduire les méthodes du travail réalisé.
Phase 2 – Conversion	Les images d'archives retrouvées converties en supports numériques et stockées sur des disques durs.
Phase 3 : Restitutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La liste des images d'archives identifiées avec les métadonnées associées (propriétaire, site...) et précisant les images numérisées dans le cadre de la présente prestation</li> <li>- Les supports visuels (photos et vidéos) numérisés correctement classés et nommés dans des dossiers accessibles depuis un ordinateur (objectif : récupération facile des documents)</li> <li>- L'ensemble des autorisations d'utilisation des visuels (photos et vidéos) par leur propriétaire (cession des droits de propriété intellectuelle)</li> <li>- Une base de données associée permettant de retrouver les fichiers et récupérer les données correspondant à chaque support centralisé (exemple : date, localisation, description succincte, auteur...)</li> <li>- Les couches SIG avec localisation des supports visuels récupérés et/ou réalisés ainsi que les métadonnées associées.</li> <li>- Un rapport présentant entre autres, les objectifs du projet, les étapes de sa réalisation, les difficultés rencontrées, les résultats obtenus et une synthèse d'une page.</li> </ul>

Une version provisoire des livrables sera envoyée par le prestataire à la responsable du pôle patrimoine naturelle de la RNMR au moins 15 jours avant les réunions de restitutions prévues.

Les documents seront à rendre en format .pdf ainsi qu'en format modifiable compatible avec la suite libre office.

Les photos seront transmises sous format .jpeg ou équivalent.

Les vidéos seront transmises sous format MP4 ou équivalent.

#### **Lot 4 : – Prise d’images comparatives pour visualiser et mettre en avant l’évolution de différents sites dans le temps**

Le prestataire devra produire et remettre à la RNMR les éléments suivants :

Phase 1 – Préparatoire, centralisation et mobilisation de l’information	Un protocole, permettant de reproduire les méthodes du travail réalisé
Phase 2 – Réalisation du terrain	Une série de vidéo avec montage pour permettre de visualiser les stations et leurs informations associées. Les informations générales (date, heure, localisation du site, description de l’habitat...), seront insérés de manière lisible directement sur la vidéo
Phase 3 : Restitutions	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les supports visuels (photo et vidéos) réalisés correctement classés et nommés dans des dossiers accessibles depuis un ordinateur (objectif : récupération facile des documents).</li><li>- Une base de données associée permettant de retrouver les fichiers et récupérer les données correspondant à chaque support centralisé (exemple : date, localisation, description succincte, auteur...)</li><li>- Les couches SIG avec localisation des supports visuels récupérés et/ou réalisés ainsi que les métadonnées associées lorsque cela est possible.</li><li>-Un rapport présentant entre autres, les objectifs du projet, les étapes de sa réalisation, les difficultés rencontrées, les résultats obtenus et une synthèse d’une page.</li><li>-Des fiches présentant des sites avant/après, ainsi que leurs informations correspondantes.</li></ul>

Une version provisoire des livrables sera envoyée par le prestataire à la responsable du pôle patrimoine naturelle de la RNMR au moins 15 jours avant les réunions de restitutions prévues.

Les documents seront à rendre en format .pdf ainsi qu’en format modifiable compatible avec la suite libre office.

Les photos seront transmises sous format .jpeg ou équivalent.

Les vidéos seront transmises sous format MP4 ou équivalent.

#### **5.4 Calendrier prévisionnel de la mission**

##### **Lot 1 : – Comparaison d’habitats marins en bon état et en mauvais état**

Le lot 1 de ce marché se déroule sur une durée maximale de 22 mois. La prestation débute en février 2025, et se terminera en novembre 2026. Le prestataire devra définir l’articulation des 3 phases dans un soucis d’optimisation et d’efficacité.

Le prestataire est libre de présenter son calendrier de travail en tenant compte des contraintes ci-dessous mentionnées :

- remise du rapport final définitif impérativement avant le 15 novembre 2026.

## **Lot 2 : – Représentation visuelle des résultats de suivis sur les stations GCRMN RNMR**

Le lot 2 de ce marché se déroule sur une durée maximale de 22 mois. La prestation débute en février 2025, et se terminera en novembre 2026. Le prestataire devra définir l'articulation des 3 phases dans un soucis d'optimisation et d'efficacité.

Le prestataire est libre de présenter son calendrier de travail en tenant compte des contraintes ci-dessous mentionnées :

- réalisation des images sous-marines sur la même période que les suivis types GCRMN réalisés sur les stations. Entre janvier et avril de chaque année.
- remise du rapport final définitif impérativement avant le 15 novembre 2026.

## **Lot 3 : – Recherches et archivages d'images historiques d'intérêt**

Le lot 3 de ce marché se déroule sur une durée maximale de 7 mois. La prestation débute en février 2025, et se terminera en juillet 2025. Le prestataire devra définir l'articulation des 3 phases dans un soucis d'optimisation et d'efficacité.

Le prestataire est libre de présenter son calendrier de travail en tenant compte des contraintes ci-dessous mentionnées :

- remise du rapport final définitif impérativement avant le 15 juillet 2025. Pour permettre la relecture des documents et corrections éventuelles jusqu'au 31 juillet et la réalisation du lot 4.

## **Lot 4 : – Prise d'images comparatives pour visualiser et mettre en avant l'évolution de différents sites dans le temps**

Le lot 4 de ce marché se déroule sur une durée maximale de 22 mois. La prestation débute en février 2025, et se terminera en novembre 2026. Le prestataire devra définir l'articulation des 3 phases dans un soucis d'optimisation et d'efficacité.

Le prestataire est libre de présenter son calendrier de travail en tenant compte des contraintes ci-dessous mentionnées :

- intégration des images d'archives à partir d'août 2025. En effet, ces images seront transmises à l'issue du lot 3.
- remise du rapport final définitif impérativement avant le 15 novembre 2026.

Les temps d'échanges à prévoir avec la RNMR sont exprimées dans le tableau ci-dessous :

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4
Février 2025	Réunion de lancement	Réunion de lancement	Réunion de lancement	Réunion de lancement
	Cette réunion se fera avec l'ensemble des prestataires.			
Mi mars 2025	Point d'étape et rendu des protocoles	Point d'étape et rendu des protocoles		Point d'étape et rendu des protocoles
Fin avril 2025			Point d'étape sur la recherche d'archive	
fin-novembre 2026	Réunion de clôture	Réunion de clôture	Réunion de clôture	Réunion de clôture
	Cette réunion se fera avec l'ensemble des prestataires.			
<b>Total</b>	<b>3 réunions</b>	<b>3 réunions</b>	<b>3 réunions</b>	<b>3 réunions</b>

La mission se clôtura :

- Pour les lots 1, 2 et 4 en mi-novembre 2026 afin de pouvoir réaliser d'éventuelles modifications sur les livrables après relecture par le porteur de projet en fin novembre 2026,
- Pour le lot 3 en juillet 2025 pour permettre la réalisation du lot 4.

Le prestataire précisera dans son offre le calendrier dans lequel il se propose de réaliser ce projet en tenant compte des dates indiquées ci-dessus.

Il précisera les périodes envisagées pour chacune des 3 phases du ou des lots au(x)quel(s) il candidate, ainsi que les dates proposées pour la tenue des réunions prévues et la remise des différents livrables.

Attention, l'ensemble du projet doit **obligatoirement se terminer avant la fin novembre 2026.**

### **5.5 Cession des droits de propriété intellectuelle**

Le GIP RNMR disposera des droits de reproduction et de diffusion - y compris à des tiers - de l'intégralité des éléments graphiques et documents conçus dans le cadre du présent marché.

## **ARTICLE 6 : PRIX DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT**

### **6.1 Contenu des prix :**

Conformément à l'article 10.1.3 du CCAG/FCS, les prix du marché sont réputés complets.

**Le calendrier de règlement est le suivant :**

**Paiement à la validation des phase 1,2 et 3 selon le détail de l'annexe financière.**

### **6.2 Nature des prix :**

#### **6.2.1 Prix unitaires et forfaitaires**

En application de l'article R 2112-6 du Code de la Commande Publique, les prix sont unitaires et forfaitaires selon la prestation. Ils figurent dans l'annexe financière à l'acte d'engagement.

#### **6.2.2 Prix fermes et non actualisables**

En application de l'article R 2112-7 et s. du Code de la Commande Publique, les prix sont fermes et non actualisables pour toute la durée d'exécution du marché public.

## **ARTICLE 7 : MODALITÉS DE FACTURATION ET DE RÈGLEMENT**

### **7.1 Dispositions générales**

La Réserve Naturelle Marine de La Réunion se libère des sommes dues par virement sur le compte du titulaire défini dans l'acte d'engagement.

Conformément aux dispositions du décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, le délai ouvert au GIP RNMR pour procéder au paiement des sommes dues est de 30 jours au plus à compter de la date de réception de la demande de paiement ou de la date d'exécution

complète des prestations si celle-ci est postérieure à la date de réception de la facture. Passé ce délai, les intérêts moratoires courent de plein droit au profit du titulaire.

En cas de litige de facturation, le délai de paiement sera suspendu par une notification au titulaire par tout moyen permettant d'attester une date certaine de réception.

## **7.2 Formalités de facturation**

Après vérification du service fait, le titulaire adresse au pouvoir adjudicateur une demande de paiement.

Le demande de paiement (facture afférente aux prestations réalisées) est adressée par mail aux adresses suivantes :

- [Tevamie.rungassamy@reservemarinereunion.fr](mailto:Tevamie.rungassamy@reservemarinereunion.fr)
- [Isabelle.jurquet@reservemarinereunion.fr](mailto:Isabelle.jurquet@reservemarinereunion.fr)
- [Christine.sinama@reservemarinereunion.fr](mailto:Christine.sinama@reservemarinereunion.fr)
- [info@reservemarinereunion.fr](mailto:info@reservemarinereunion.fr)

La facture porte, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Le détail de la facturation (prestation réalisée),
- Le nom du projet et du lot,
- La date de notification du marché,
- Les nom et adresse du prestataire,
- Le numéro de son compte bancaire,
- Le prix total HT et le prix total TTC.

## **7.3 Clauses de financement**

### **7.3.1 Avance**

En application de l'article L 2191-3 du Code de la Commande Publique, il n'est pas prévu d'accorder une avance au titulaire de chaque lot.

Sauf renoncement spécifié à l'acte d'engagement, il pourra être envisagé de verser une avance de 5 % dans le cas où un même prestataire serait attributaire de plusieurs lots. Cette avance sera remboursée par précomptes sur les sommes dues au titulaire dans les conditions de l'article R. 2191-3 du Code de la Commande Publique.

### **7.3.2 Acquittement des factures**

Le prestataire fournira une facture à l'issue de chaque phase.

## ARTICLE 8 : PÉNALITÉS

Par dérogation à l'article 14.1.1 du CCAG/FCS, au cas où le titulaire du marché ne respecte pas les délais contractuels d'exécution précisés à l'article 5.4 du présent CCP, il encourt, sauf cas de force majeure ou faute du GIP RNMR, sans mise en demeure préalable les pénalités suivantes :

Prestation	Pénalité
<i>Livraison des prestations prévues à l'article 4, selon les délais de chaque phase mentionnés</i>	Par jour calendaire de retard : 100 € TTC

## ARTICLE 9 : ASSURANCES

Il est fait application de l'article 9 du CCAG-PI.

Le titulaire doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard de l'acheteur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations

## ARTICLE 10 : APPLICATION DE L'ARTICLE D.8222-5 DU CODE DU TRAVAIL

Le titulaire du marché doit remettre au GIP RNMR au début du marché, les documents listes ci-après (en application de l'article D.8222-5 du code du travail) :

1. Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales lui incombant et datant de moins de six mois ;
2. Une attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires ;
3. Lorsque son immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il relève d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :
  - un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ;
  - une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;
  - une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
4. une attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail.

## **ARTICLE 11 : RÉSILIATION DU MARCHÉ PUBLIC**

### **11.1 Résiliation aux torts du titulaire**

Il est fait application des articles 38 à 42 du CCAG PI et des dispositions suivantes.

Le Pouvoir adjudicateur peut aussi prendre la décision de résilier le marché aux torts du Titulaire :

- en cas de non-respect répétitifs des dispositions contractuelles et des délais de livraison des livrables. Dans ce cas, le titulaire ne pourra pas prétendre à une indemnité.
- en cas de contravention à l'article D 8222-5 du code du travail. Dans ce dernier cas, une mise en demeure doit être notifiée par écrit et assortie d'un délai fixé par le Pouvoir adjudicateur. A défaut d'indication de délai, le Titulaire défaillant dispose d'un (1) mois à compter de la notification de la mise en demeure pour satisfaire aux obligations de celle-ci ou pour présenter ses observations. Si la mise en demeure reste infructueuse, le marché pourra être résilié aux torts du Titulaire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité, et le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques.

### **11.2 Résiliation pour motif d'intérêt général**

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général, le Titulaire percevra une indemnité correspondant à 5% du montant total du marché.

## **ARTICLE 12 : RÈGLEMENT DES LITIGES**

Tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cessation du présent accord-cadre sera soumis au tribunal administratif de la Réunion exclusivement compétent, y compris en référé, nonobstant l'appel en garantie ou la pluralité de défendeurs.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

**Tribunal administratif de Saint Denis**

**27 rue Félix Guyon**

**CS 61107**

**97404 Saint Denis Cedex.**

Tél : 02.62.93.43.60

Courriel : greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- \* Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché ;
- \* Référé Contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution ;
- \* Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.